



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Maire de TERVILLE

Route de Verdun
C.P. 541010
57181 TERVILLE CEDEX

Tel. 03 82 86 82 88
Fax 03 82 86 22 21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5866

Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2541-1, L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en Alsace-Moselle ;

VU les articles L 2131-1, L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la circulation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 417-10/II 10° ;

VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;

VU les travaux du Clos de Diane à Terville, la rue du Ruisseau en son n° 2 jusqu'au n° 25 de la rue Foch sera fermée du vendredi 27 août 2021 à 8h00 jusqu'au 31 décembre 2021 à 17h00 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter le stationnement, la circulation et éviter les accidents ;

ARRETE

Article 1 : La voie menant au n° 2 rue du Ruisseau jusqu'au n° 25 de la rue Foch sera fermée, du vendredi 27 août 2021 de 8h00 au 31 décembre 2021 à 17h00, au droit des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents du Centre Technique Municipal.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
- Monsieur le Directeur de la Police pluri-communale Thionville-Terville
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal



Fait à Terville, le 27 août 2021
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Jean-Paul Boulay